

PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS

Rapport 2023

**Richard BOURGOING et Bernard PICHENOT, délégués nationaux
Périgord Québec-francophonie**

Basé sur la réciprocité entre villes françaises et québécoises, le programme Inter-municipalités, qui existe depuis les années 1982, est destiné aux jeunes entre 18 et 30 ans, qui souhaitent vivre une expérience personnelle et professionnelle durant 6 à 8 semaines, en réalisant un stage de travail d'été au sein de services municipaux ou de partenaires proches, auxquels ils seront affectés, de l'autre côté de l'Atlantique. Inter-municipalités est donc un programme d'échange d'une municipalité à une autre et ces dernières s'engagent à proposer des postes temporaires à des étudiants salariés (de 6 à 8 semaines) entre la mi-juin et la mi-août. Cinq types d'acteurs doivent collaborer afin de mener à bien ce programme d'échange :

- La Fédération France-Québec / francophonie (FFQ-F), représenté par le(s) délégué(s) au programme Inter-municipalités ;
- Le Réseau Québec-France/francophonie (RQF), représenté par le(s) délégué(s) au programme Inter-municipalités ;
- Les associations « Régionales » de la FFQ-F et du RQF, représentées par leur(s) délégué(s) au programme Inter-municipalités ;
- Les municipalités engagées dans l'échange ;
- Les jeunes participants.

Bilan 2023

PAYS	Candidats	Formulaires complétés	Exemptions EIMT	Abandons	Biométries obtenues	Permis obtenus
France	13	11	9	2	9	4
Canada (QC)	8	8	N/A	1	N/A	7

Difficultés rencontrées

- Reprise après Covid difficile ;
- Démarrage tardif cette année (fin janvier) ;
- Aucune information de l'équipe française précédente ;
- Informations sur le site internet non disponible ;
- Certaines informations et formulaires erronés ;
- Communication entre les acteurs dysfonctionnelles.

Proposition d'amélioration

- En amont du démarrage, demande d'un contact unique FFQ-F/RQF chez Immigration Canada ;
- Démarrage conseillé début octobre de l'année qui précède le départ des jeunes ;
- Organisation d'une réunion virtuelle de démarrage avec tous les acteurs, préalablement identifiés, incluant la présentation :
 - D'un planning commun, à respecter par tous les acteurs ;
 - Du guide et dossier d'inscription de la FFQ-F et celui du RQF ;
 - Des formulaires à compléter joints au guide ;
 - Des différentes procédures à respecter.
- Négocier en amont, une assurance responsabilité civile et couverture médicale, pour l'ensemble des jeunes français qui partiront ;
- Signature de l'engagement de réciprocité entre la FFQ-F et du RQF dès octobre 2023.

